



1er février 2024

Aux membres de l' Union cycliste fribourgeoise
Aux invités
A la presse

Convocation à l'assemblée générale de l' Union cycliste fribourgeoise

Judi 29 février 2024, à 19h30
1744 Chénens, Route de la Gare 87
Auberge « du Chêne »

Ordre du jour

1. Salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2023
- ne sera pas lu, peut être demandé au président, pour consultation
3. * Appel des membres actifs (art. 5.1 collectifs et art 5.2 organisateurs)
4. Nomination des scrutateurs
5. Démissions – Admission
6. Rapports annuels des commissions, du Président, approbation
7. Rapport annuel des comptes, des vérificateurs, approbation
8. Cotisations 2024
9. Nominations statutaires
10. Confirmation des vérificateurs
11. Programme d'activités 2024
12. Prochaine assemblée générale
13. Divers

suivie d'une agape.

* **Rappel** : suite à l'intervention de l'assemblée générale 2007, le comité a décidé, en cas d'absence (excusée ou non) d'un représentant, par membre « collectif » (club) et par membre « organisateur », de facturer un montant équivalent à une cotisation annuelle, soit CHF 250.00 (" désintéret manifeste vis-à-vis des activités de l'Association " – article 7.2 des statuts de l' Union cycliste fribourgeoise)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer très bientôt, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le Comité Directeur de l' Union cycliste fribourgeoise